

Gestion et retraits des véhicules sur le parc privé bailleur

C'est un sujet récurrent qui génère des troubles, des conflits et autres atteintes à la tranquillité résidentielle voire à la tranquillité publique. Il peut même engager lourdement la responsabilité de l'organisme, par exemple en cas d'incendie.

Le bailleur peut se sentir démuni sans une connaissance des limites de son action et celles de son partenaire et/ou prestataire.

Contact & Inscriptions

Tél. : 01 42 29 57 50

inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique

François Martinelli

fmartinelli@habitat-social.com

Durée

7 heures

Mode d'organisation :

Mixte

SATISFACTION %

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

PUBLIC

- Chargés de sûreté et de tranquillité résidentielle
- Directeurs d'agence et responsables de proximité
- Chargés de secteur
- Gardiens assermentés

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Écoute et appréhension des besoins.
- Illustration de la formation au moyen de bonnes pratiques et d'exemples concrets (animations vidéo, images et cas pratiques)
- Échanges à partir des questions des participants.

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 750 € (TVA 20%)

Tarif spécial inscription 1 mois avant : -10%

sont inclus : les supports pédagogiques (en présentiel : les petits-déjeuners les repas et pauses-café)

ACCESSIBILITÉS

Accessibilité :

Toute les salles que nous choisissons pour les formations en présentiel sont accessibles aux personnes à mobilité

Objectifs pédagogiques

- **Objectif 1** : Connaître la réglementation
- **Objectif 2** : Mettre en place une procédure adaptée à l'office et/ou à la commune
- **Objectif 3** : Mobiliser les partenaires et définir le type de besoin du prestataire.

Programme de la formation

Apprendre et reconnaître les différentes situations

- Occupant sans droit ni titre, épave, mécanique sauvage (...)
- Véhicules concernés
- Les différents lieux et les statuts juridiques (voie privée ou ouverte à la circulation)

Cadre légal et réglementaire

- Les différents codes (code de la route, code de l'environnement...)
- Pouvoir de police du maire.
- Notion de maître des lieux
- Le rôle de l'officier de police judiciaire (OPJ) et de la police municipale

Définir une procédure interne en fonction de son parc et de ses besoins.

- L'action et la responsabilisation des partenaires et des prestataires
- Mise en place d'une procédure et d'un suivi

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Nos prochaines sessions

réduite. Pour toute question sur les conditions d'accessibilité de la salle, demande d'accessibilité de la salle, demande d'accessibilité complémentaire, en présentiel comme en distanciel : n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Restrictions alimentaires :

Si vous souffrez d'allergies, merci de nous en informer dès l'inscription afin que nous en informions le Chef

30/06/2026 au 30/06/2026

